

REPUBLIQUE DU BENIN

~~~~~

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DE L'ANALYSE ECONOMIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

~~~~~

CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE

~~~~~

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE



**TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION  
DU PROGRAMME DES ENQUETES, ETUDES ET TRAITEMENT  
DE L'ANNEE 2014**

**RAPPORT DE LA SESSION**

***EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE DE « MULTIPLES INDICATOR CLUSTER SURVEYS  
(MICS) : ENQUETE PAR GRAPPES A INDICATEURS MULTIPLES »***

Mars 2014

Le **vendredi 14 mars 2014**, s'est tenue dans la salle de réunion n°423 du bâtiment INSAE, la troisième session extraordinaire de la Commission du Programme des Enquêtes, Etudes et Traitement (CPEET) au titre de l'année 2014. L'objectif principal de cette séance de travail est d'examiner le dossier technique de l'opération statistique intitulée « enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) » en vue de la délivrance du visa préalable du Conseil National de la Statistique (CNS). Cette opération conduite par l'INSAE sous l'égide de l'UNICEF permettra de collecter des informations sociodémographiques et de santé et de contribuer au suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

A l'ouverture des travaux de la session, Madame Cécile TEKA, DCSFR de l'INSAE a souhaité au nom du DG-INSAE empêché la bienvenue aux commissaires et à toutes les personnes ressources présentes. Elle a fait mentionner que dans le but de respecter les exigences de la loi statistique l'INSAE qui conduit l'enquête MICS a soumis pour examen les dossiers techniques de ladite enquête. Aussi, a-elle fait remarquer qu'en raison de l'importance des dossiers techniques transmis la Commission CPEET a été élargie aux deux (2) autres commissions du CNS et les commissaires sollicités répartis à travers les quatre groupes de travail préconstitués. A cet effet, elle a présenté en bref les attributions de chaque groupe.

Ensuite, la DCSFR a fait noter que grâce à un appui financier obtenu de la Délégation de l'Union Européenne, dix (10) sessions d'études de demande de visa du CNS seront organisées dans de meilleures conditions au cours de cette année. Ainsi, tout en précisant qu'il reste à ce jour huit (8) sessions à exécuter, elle a invité tous les commissaires présents à apprêter les dossiers de leurs opérations statistiques et à les transmettre avant le mois de juillet 2014 pour leur examen par la CPEET.

Avant de déclarer ouverts les travaux de l'atelier, la DCSFR-INSAE a encouragé les commissaires à faire preuve d'abnégation dans l'examen minutieux des documents soumis à leur appréciation.

Pour finir, elle a procédé à la mise en place du présidium pour conduire les travaux de la session. Ce présidium est composé de trois (3) membres que sont :

- **Président** : Edgard Yves DIDAVI, représentant du Ministère en charge de l'Agriculture,
- **Secrétaire** : Christophe MIGAN, représentant du Ministère en charge de la Microfinance,

- **Rapporteur** : Gillis GOGAN, cadre à l'INSAE.

Au début de son intervention, le président de séance a fait procéder à un tour de table pour la présentation des participants de la session. La séance a connu la participation effective de quarante trois (43) cadres dont trente (30) provenant des ministères sectoriels et des institutions, douze (12) de l'INSAE, et un (1) représentant de l'UNICEF. La liste exhaustive des participants est annexée au présent rapport. Le président a ensuite passé en revue le contenu du programme de déroulement de la session qui s'articule autour de trois (3) points essentiels à savoir :

- Discussion générale sur le cadre conceptuel de l'enquête MICS,
- Constitution des groupes et restitution de leurs travaux,
- Appréciation de l'opportunité ou non de l'accord du visa préalable du CNS à l'enquête.

Le président de séance a donc laissé la parole au représentant de la Direction des Statistique Sociale (DSS), direction technique de l'INSAE en charge de l'opération, pour exposer le cadre conceptuel de l'enquête.

### **I-) DISCUSSION GENERALE SUR LE CADRE CONCEPTUEL DE L'ENQUETE MICS**

Abordant ce premier point à l'ordre du jour, Monsieur Raïmi ESSESSINO, représentant de la DSS-INSAE a situé les commissaires sur le cadre conceptuel de l'enquête. Sa présentation s'est axée autour de plusieurs points à savoir : le contexte et les objectifs de l'enquête, les outils de collecte, le plan de sondage et le planning des opérations. D'après son intervention, l'enquête est envisagée dans le but de suivre certains indicateurs sociodémographiques et de santé liés aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de contribuer à leur évaluation finale attendue pour 2015. Cette enquête MICS se rapproche thématiquement de l'enquête nationale EDS mais applique une méthodologie un peu différente. Elle vise l'élaboration d'un certains nombres d'indicateurs démographiques, de santé maternelle et infantile, d'évaluation des programmes de santé publique, d'éducation, de nutrition, d'alphabétisation, d'assainissement et même liés aux TIC. Ces indicateurs pourront être produits aux niveaux national, départemental et selon les milieux rural et urbain. Dans la suite de son exposé, Monsieur Raïmi ESSESSINO a précisé que l'enquête se base sur quatre (4) outils de collecte à savoir le questionnaire ménage, le questionnaire femme (âgée de 15 à 49 ans), le questionnaire homme de la

même tranche d'âge et le questionnaire enfant (âgé de moins de 5 ans). Par rapport au plan de sondage, le présentateur a souligné que les ménages sont tirés à deux (2) degrés par stratification et que l'échantillon est représentatif jusqu'au niveau départemental. Les quatre (4) strates constituées au sein de chaque département en regroupant des communes selon des critères raisonnés se distinguent comme suit : deux (2) strates en milieux urbain et rural de communes ayant reçu les interventions de l'UNICEF et deux (2) strates en milieux urbain et rural de communes n'ayant pas reçu les interventions de l'UNICEF. Au sujet de la taille optimal de l'échantillon le présentateur a expliqué que la formule utilisée se base sur le taux de non réponse évalué à 5%, la valeur de référence par département portant sur la nutrition, l'effet du sondage, la proportion de la population cible et la taille moyenne des ménages sortie des résultats de l'EDS4. Ainsi, la taille a été donc arrêté à 14540 ménages répartis par groupes de 20 au sein de grappes ou Zones de Dénombrement (ZD), lesquels sont au nombre de 727. Le mode de collecte se base sur des ordinateurs portables pourvus d'un masque de saisie développé sous l'application CAPI (Computer Assisted Personal Interview). Le présentateur a aussi fait savoir que l'opération d'énumération des ménages dans chaque ZD a débuté et permettra de tirer de manière aléatoire les 20 ménages par ZD. Les agents de terrain sont hiérarchisés en trois postes à savoir : agents enquêteurs, agents des mesures anthropométriques et éditeurs.

Au terme de cet exposé, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui tournent autour des points suivants :

- Les difficultés rencontrées au niveau de la base de sondage tiré des résultats du RGPH-4 qui ont rendu complexe son exploitation en l'état ;
- La prise en compte de tous les aspects sectoriels lors des corrections faites sur la base de sondage tiré des résultats du RGPH-4 en vue d'en faire profiter ultérieurement les structures statistiques des ministères sectoriels ;
- Les fondements théoriques de la formule un peu particulière qui a été utilisée pour le calcul de la taille optimal de l'échantillon ;
- Les entraves ne pouvant pas permettre le calcul des indicateurs de pauvreté de type monétaire.

En réponse à ces différentes préoccupations, le représentant de la DSS a apporté des éclaircissements comme ci-après :

- Les difficultés rencontrées au niveau de la base de sondage tiré des résultats du RGPH-4 sont les incohérences détectées sur les effectifs de population de certaines ZD ne respectant pas les critères retenus selon que l'on soit en milieu rural ou en milieu urbain ;
- La base de sondage tiré des résultats du RGPH-4 n'est que celle des effectifs de population issus de la saisie des fiches récapitulatives tenues au cours du recensement. En outre, la saisie des données sociodémographiques du RGPH-4 n'est pas encore faite pour qu'on dispose d'une base de sondage plus complète et prenant en compte les besoins des sectorielles. Par ailleurs, si l'INSAE est sollicité il fournira naturellement aux demandeurs une base de sondage déjà apurée ;
- Les indicateurs de pauvreté de type monétaire ne pourront pas être produits à l'issue de cette enquête car les questions posées dans les outils de collecte ne s'intéressent pas aux dépenses de consommation des ménages.

## **II-) CONSTITUTION DES GROUPE D'EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE**

A la suite de toutes ces discussions qui ont permis à tous les commissaires de s'enquérir des objectifs et du cadre conceptuel de l'enquête soumise au visa du CNS, le président de séance a lancé l'inscription des participants dans chacun des quatre (4) groupes précédemment définis par l'équipe d'organisation de la session. Ainsi, quatre (4) groupes de travail ont été constitués comme ci-après :

- Groupe n°1 intitulé « groupe méthodologie » :
  - o Président : Marcel HOUNKONNOU, représentant du Ministère en charge de la Fonction Publique,
  - o Rapporteur : Jonas DAHOUNTO, représentant du Ministère en charge de l'Industrie,
  - o Tâches essentielles : Examiner la conformité scientifique du protocole de l'enquête et du manuel des superviseurs et éditeurs,
- Groupe n°2 intitulé « groupe questionnaire homme » :
  - o Président : Merleau MILOHIN, représentant du Ministère en charge des Sports,
  - o Rapporteur : Marcel AKOHONWE, représentant de la DSS-INSAE,
  - o Tâches essentielles : Examiner la pertinence scientifique des questionnaires ménage et homme et du manuel aux enquêteurs (pages 14 à 61 et 139 à 144),
- Groupe n°3 intitulé « groupe questionnaire femme » :
  - o Président : Gérard COUAO-ZOTTI, représentant de la DDPD Atl-Lit,

- Rapporteur : Corneille DESSOUASSI, représentant de la DSS-INSAE,
- Tâches essentielles : Examiner la pertinence scientifique du questionnaire femme et du manuel aux enquêteurs (pages 62 à 139),
- Groupe n°4 intitulé « groupe questionnaire enfant » :
  - Président : Antoine GUIDI HINVI, représentant de la DGID,
  - Rapporteur : Edouard HLIHE, représentant de la DTIP-INSAE,
  - Tâches essentielles : Examiner la pertinence scientifique du questionnaire enfant et du manuel aux enquêteurs (pages 144 à 177).

### **III-) RESTITUTION DES TRAVAUX DES GROUPES D'EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE**

A l'issue de l'examen des différents documents techniques par les groupes de travail et de la restitution de leurs résultats à la plénière, les observations de forme mentionnées directement dans les documents témoins tenus par les secrétaires des groupes ont été transmis à l'équipe du secrétariat du CNS.

Ensuite, les recommandations de fonds validées par la plénière s'énumèrent comme ci-après :

#### **➤ *Sur le document méthodologique de l'enquête***

- Harmoniser les objectifs dans le protocole et dans les autres documents méthodologiques de l'enquête tel que la note méthodologique,
- Regrouper les objectifs spécifiques par thématiques (santé, éducation, ...),
- Actualiser dans tous les documents le calendrier de réalisation des différentes phases de l'enquête,
- Justifier le choix de l'indicateur spécifique dans le calcul de la taille "n" de l'échantillon,
- Préciser les compétences requises pour assumer les différents postes des agents de terrain,
- Au premier paragraphe de la page 11 du protocole de l'enquête revoir la justesse du total de 24 agents qui est mentionné si non le supprimer,
- Faire la cohérence entre la capacité des véhicules d'équipe et le nombre d'agents dans une équipe en prenant en compte le chauffeur, soit 7 places,
- Harmoniser le coût unitaire et l'unité de temps mentionnés dans le budget en vue de rendre facile sa lecture.

➤ **Sur les outils de collecte**

- Harmoniser le manuel d'instructions et les questionnaires pour prendre en compte l'absence de certaines questions, instructions, sauts ou rubriques entre chaque questionnaire et la partie le concernant dans le manuel,
- Préciser surtout les instructions des questions importantes manquant dans le manuel d'instructions,
- Ecrire « Nom du Contrôleur » au lieu de « Nom de la Contrôleuse » si ce poste peut être occupé par un homme,
- Dans le questionnaire homme, à la question MPA15, citer également parmi les modalités de réponses les boissons locales telles que « Sodabi » et « Tchoukoutou »,
- Dans le questionnaire homme, renuméroter les questions pour avoir une question MWB9 car les questions MWB8 et MWB10 existent,
- Dans le questionnaire homme, s'inspirer de la question MMP2 pour reformuler la question MMP3,
- Dans le questionnaire femme, insérer les questions complémentaires suggérées et mentionnées dans le document témoin (par exemple introduire à la page 2 dans la section alphabétisation une question pour savoir si la personne enquêtée est alphabétisée avant de continuer et à la page 11 une question sur le lieu où les soins ont été administrés c'est-à-dire centre de santé publique ou privé),
- Dans le questionnaire femme, prévoir dans le manuel aux enquêteurs comment procéder à l'enregistrement du dernier né si à la page 11 du questionnaire, au niveau de la section santé maternelle et infantile, la dernière naissance est celle de jumeaux, triplets etc.,
- Dans le questionnaire femme, décoller à la page 8 la question BH11 du tableau qui le précède,
- Dans le questionnaire enfant, insérer les questions complémentaires suggérées et mentionnées dans le document témoin et renuméroter les questions des pages 4 et 10,
- Traduire en français les parties du manuel anthropométrie rédigées en anglais,
- Prendre en compte les reformulations et corrections marquées dans les documents témoins.

En marge de toutes ces observations, les commissaires ont suggéré au Secrétariat du CNS de transmettre à l'avenir en même temps que les correspondances les TDR des groupes de travail préconstitués.

#### **IV-) APPRECIATION DE L'OPPORTUNITE OU NON DE L'ACCORD DU VISA DU CNS A L'ENQUETE**

Au regard des différents débats menés et des éclaircissements apportés par le représentant de la DSS-INSAE, les commissaires sont globalement satisfaits de la qualité des documents soumis à leur examen.

Ainsi, ils ont autorisé, au nom du CNS, la délivrance du visa préalable du CNS à « *l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS)* » pilotée par l'INSAE sous l'égide de l'UNICEF. Ce visa du CNS délivré sous réserve de la prise en compte des recommandations recouvre *un avis d'opportunité et de conformité technique*.

#### **CLÔTURE DE LA SESSION**

Au cours de la cérémonie de clôture, la Directrice en charge de la Coordination Statistique à l'INSAE, Madame Cécile TEKA a remercié tous les commissaires et les personnes ressources pour l'ampleur et la qualité du travail abattu au sein des quatre (4) groupes de travail et au cours de la plénière. A l'endroit du soumissionnaire, elle a rappelé que la délivrance proprement dite du visa du CNS est subordonnée à la transmission officielle du dossier technique corrigé de l'opération.

Elle a souhaité aux commissaires, au nom du Directeur Général de l'INSAE, un bon retour dans leurs structures respectives avant de déclarer close la troisième session extraordinaire de la Commission du Programme des Etudes, Enquêtes et Traitement (CPEET) au titre de l'année 2014.

Fait à Cotonou, le 14 mars 2014

Pour la Commission et PO, le rapporteur

**Gillis GOGAN**



## LISTE DE PRESENCE

| N°                          | Nom et Prénoms               | Structure       |
|-----------------------------|------------------------------|-----------------|
| <i>Commissaires</i>         |                              |                 |
| 1.                          | DIDAVI Edgard Yves           | DPP/MAEP        |
| 2.                          | VIDEHOUEYOU GOUSSANOU Joëlle | CCIB            |
| 3.                          | DOSSOU Gérard                | DPP/MISPC       |
| 4.                          | MENARD Dany Marlène          | DPP/MJLDH       |
| 5.                          | DOSSOU Sylvestre             | DPP/MESRS       |
| 6.                          | MILOHIN Merleau              | DPP/MJSL        |
| 7.                          | DAGBENONBAKIN Erick Damase   | DPP/MDAEP       |
| 8.                          | COUAO-ZOTTI Gérard           | DDPD ATL/LIT    |
| 9.                          | HOUEDOKOU Wilfried           | BCEAO           |
| 10.                         | KPONOU Renaud                | DPP/MERPMEDER   |
| 11.                         | BAMIGBOTCHE Marius           | DPP/MCTIC       |
| 12.                         | DAHOUNTO Jonas               | DPP/MICPME      |
| 13.                         | HOUNKONNOU Marcel            | DPP/MTFPRAI-DS  |
| 14.                         | GUIDI HINVI Antoine          | DGID/MEF        |
| 15.                         | ABIKANLOU Yezid              | DPP/MEMIP       |
| 16.                         | ADANLIENCLOUNON Célestin     | DPP/MEF         |
| 17.                         | KOUSSIGNI Innocent           | DPP/MDN         |
| 18.                         | AHO GLELE Renauld            | DPP/MCAAT       |
| 19.                         | DAGAN Arthur                 | DPP/MEMEJF      |
| 20.                         | SIDI IMOROU Souradjou        | DPP/MFASCNHPTA  |
| 21.                         | ADICLES Venance              | DPP/MESFTPRIJ   |
| 22.                         | DAGBETO Adèle                | DPP/MEMP        |
| 23.                         | DAKO Eloi Prosper            | DPP/MECGCCRPRNF |
| 24.                         | MINAKPON Firmin              | DPP/MUHA        |
| 25.                         | BIADJA Septime               | DDPT/MCAAT      |
| 26.                         | MIGAN Christophe             | OEF/MEMEJF      |
| 27.                         | DJOTO Antoine                | OCS/MDAEP       |
| 28.                         | KOUKOUI Nestor               | DPP/MS          |
| 29.                         | ALLAGBE Stanislas            | DPP/MCRI        |
| <i>Personnes ressources</i> |                              |                 |
| 30.                         | TEKA Cécile                  | DCSFR/INSAE     |
| 31.                         | GOGAN Gillis                 | DCSFR/INSAE     |

| N°                      | Nom et Prénoms       | Structure   |
|-------------------------|----------------------|-------------|
| 32.                     | AGUIAR Luc           | DCSFR/INSAE |
| 33.                     | SERIKI Léontine      | DCSFR/INSAE |
| 34.                     | BANON Symphorien     | DSEE/INSAE  |
| 35.                     | HLIHE Edouard        | DTIP/INSAE  |
| 36.                     | AHAMIDE Armelle      | DED/INSAE   |
| 37.                     | HOUNGUEVOU Rémy      | DED/INSAE   |
| <b>Soumissionnaires</b> |                      |             |
| 38.                     | KOUDOUKPO Spéro      | UNICEF      |
| 39.                     | ESSESSINOU Raïmi     | DSS/INSAE   |
| 40.                     | LAWANI Moudjitaba    | DSS/INSAE   |
| 41.                     | AÏNADOU Parfait      | DSS/INSAE   |
| 42.                     | DESSOUASSI Corneille | DSS/INSAE   |
| 43.                     | AKOHONWE Marcel      | DSS/INSAE   |